



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIVER

Séance publique du 17 décembre 2019

Présents: M. Marc LENTZ, Mme Sylvie STEINMETZ, MM. Marc GREIS, Ady GOEBEL et Fernand WEYER, Mmes Léa MAI et Martine BIRKEL, MM. Nico LEMMER et Claude DUPONT
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absent et excusé: /

No.: 07/2019-6c

Taxes communales : chancellerie - modification de tarifs existants et adoption de nouvelles taxes

LE CONSEIL COMMUNAL,

Rappelant sa délibération n° 02/2007-3 du 27 avril 2007, relative à la révision des taxes communales de chancellerie ;

Rappelant sa délibération n° 06/2014-3 du 12 décembre 2014, relative à l'introduction d'une taxe de chancellerie pour le partenariat ;

Considérant la nécessité d'adapter le montant de certaines taxes et d'en ajouter de nouvelles ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

- de fixer les tarifs comme suit :

Domaine	Dénomination	Tarif
Chancellerie	légalisation de signature	3,50 €
	certificats, attestation, extraits, etc.	3,50 €
	carte d'identité	0 €
	transcription d'un acte (p.ex.: acte de naissance)	50,00 €
	mariage	75,00 €
	mariage le samedi (supplément 50 €)	125,00 €
	pacs sans cérémonie	50,00 €
	pacs avec cérémonie (supplément 25 €)	75,00 €
	pacs avec cérémonie le samedi (supplément 50 €)	125,00 €

- d'abroger les tarifs ayant fait l'objet de décisions antérieures à la présente sauf pour le cas où l'autorité supérieure compétente refuserait l'approbation intégrale ou en partie de la présente, auquel cas les décisions antérieures restent acquises et d'application jusqu'à décision contraire du conseil communal.

Prie l'autorité supérieure compétente d'approuver la présente décision.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Marc LENTZ

Sylvie STEINMETZ

Marc GREIS

Ady GOEBEL

Fernand WEYER

Léa MAI

Martine BIRKEL

Nico LEMMER

Claude DUPONT